

Préavis N° 06-2025 au Conseil communal

Sollicitant

un crédit de CHF 780'000.- destiné à la mise à en séparatif du carrefour du
Chasseur.

Date proposée pour la séance de Commission :

**29 avril 2025 à 18h30
Castelmont 1&2**

Déléguée de la Municipalité : Rebecca Joly

Prilly, le 2 avril 2025

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet le financement des travaux de mise en séparatif du carrefour du Chasseur dans le cadre du Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) de la commune de Prilly.

2. Contexte général

2.1. PGEE : définition

Le Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) est un outil de gestion et un instrument de planification globale de l'évacuation des eaux usées et des eaux claires provenant des zones habitées, destiné aux communes. Celles-ci sont tenues d'élaborer un PGEE, tel que défini à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux).

Par eau usées, on entend des eaux polluées par l'activité humaine, qui sont de nature à contaminer le milieu naturel. Elles doivent donc être traitées avant d'y être déversées.

Par eaux claires, on entend les eaux pluviales ou des cours d'eau, qui ne sont pas de nature à contaminer le milieu naturel par des polluants physiques, biologiques ou chimiques.

Le PGEE tient compte de tous les aspects liés à l'évacuation des eaux usées et claires. Il planifie non seulement la réalisation, mais aussi l'exploitation, l'entretien et le financement du système d'évacuation des eaux de la commune, incluant le maintien de la valeur de son renouvellement.

Ainsi, le PGEE doit apporter :

- la connaissance des réseaux, des problèmes particuliers et des possibilités et contraintes d'évacuation des eaux (diagnostic)
- la définition des mesures de construction, d'exploitation et d'entretien, avec leurs coûts et leur planification dans le temps.

Le PGEE est un instrument dynamique, qui doit être régulièrement mis à jour.

2.2. Séparation des Eaux Usées et des Eaux Pluviales : Enjeux et Intérêts

La gestion des eaux urbaines est un enjeu majeur dans nos sociétés modernes, surtout face aux défis environnementaux et climatiques actuels. L'un des aspects cruciaux de cette gestion est la séparation des eaux usées (EU) des eaux pluviales (EC). Cette séparation, bien que souvent négligée dans le passé, présente de nombreux avantages tant pour l'environnement que pour la collectivité.

a) Protection de l'Environnement :

L'un des principaux intérêts de séparer les EU des EC est la protection des milieux aquatiques. Dans un système d'assainissement unitaire, où les deux types d'eaux sont collectés ensemble, les fortes pluies peuvent entraîner des débordements des stations d'épuration, ce qui conduit à des rejets d'eaux usées non traitées dans les rivières et les lacs. En séparant ces eaux, on limite ces rejets polluants, ce qui contribue à préserver la qualité des eaux de surface et à protéger les écosystèmes aquatiques.

b) Optimisation du Traitement des Eaux :

Un autre avantage de la séparation réside dans l'optimisation du traitement des eaux. Les stations d'épuration sont conçues pour traiter des eaux usées qui contiennent des polluants. Lorsque les eaux pluviales, qui sont généralement moins contaminées, s'ajoutent à ce flux, cela complique le processus de traitement et augmente les coûts d'exploitation. En séparant les EU des EC, on réduit le volume d'eaux à traiter, ce qui améliore l'efficacité des installations et permet une utilisation plus rationnelle des ressources financières.

c) Réduction des Risques d'Inondation :

La séparation des eaux permet également de mieux gérer les risques d'inondation, surtout en milieu urbain. Lors de fortes pluies, un réseau d'assainissement unitaire peut rapidement se retrouver saturé, entraînant des débordements et des inondations. En séparant les EC, celles-ci peuvent être dirigées vers des solutions adaptées, comme des bassins de rétention ou des systèmes d'infiltration, limitant ainsi le risque d'inondation et protégeant les infrastructures urbaines.

d) Adaptation aux Changements Climatiques :

Face aux changements climatiques, qui entraînent une intensification des événements météorologiques extrêmes, la séparation des EU et des EC devient encore plus pertinente. Des systèmes séparatifs permettent de mieux gérer les variations des précipitations et de renforcer la résilience des infrastructures face aux intempéries. Cela contribue non seulement à protéger les biens et les personnes, mais aussi à garantir la durabilité des systèmes de drainage urbain.

Et donc :

La séparation des eaux usées des eaux pluviales est donc un enjeu crucial pour les collectivités. Elle permet de protéger l'environnement, d'optimiser le traitement des eaux, de réduire les risques d'inondation et de s'adapter aux défis climatiques. En investissant dans des infrastructures adaptées et en adoptant des pratiques de gestion durable, les villes peuvent améliorer la qualité de vie de leurs habitants tout en préservant les ressources naturelles.

3. Projet soumis au préavis

3.1. Et au Chasseur me direz-vous ?

En premier lieu il y a le ruisseau du Galicien. Il prend sa source à hauteur du site de Cery avant de s'écouler vers le sud le long de la route du Mont. Il passe sous les voies du LEB au niveau de la route de Neuchâtel, puis continue sa descente à travers la commune en direction de Lausanne.

Il voit transiter une partie importante des eaux du territoire communal de Prilly, ainsi qu'une portion de la Blécherette et du quartier Pierrefleur de Lausanne. À ce jour, le Galicien n'a de ruisseau que le nom, puisqu'il est entièrement en unitaire et que les eaux polluées y transitent également.

3.2. Travaux déjà entrepris

En 2012-2013, des travaux de mise en séparatif ont été réalisés dans la partie haute de la route de Neuchâtel, suivis en 2014-2015 par la partie inférieure de la route du Mont, qui a accueilli de nouveaux collecteurs. Ces deux tronçons voient leurs eaux converger au carrefour du Chasseur avant de traverser ce dernier ainsi que la ligne du LEB via la voûte du Ruisseau du Galicien, qui, elle, reste encore en unitaire à ce jour. Ce préavis propose justement de passer l'entier du carrefour du chasseur en séparatif afin de compléter le réseau actuel.

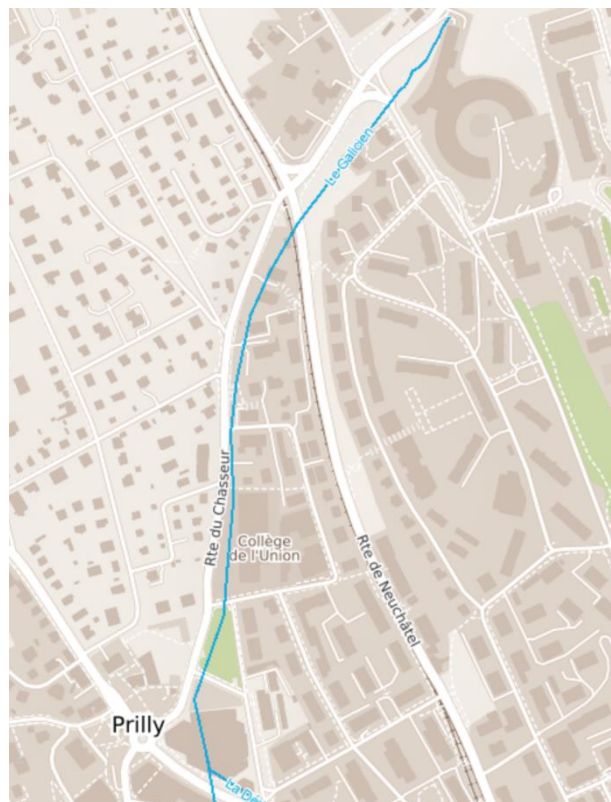


Figure 1 : Tracé du Galicien

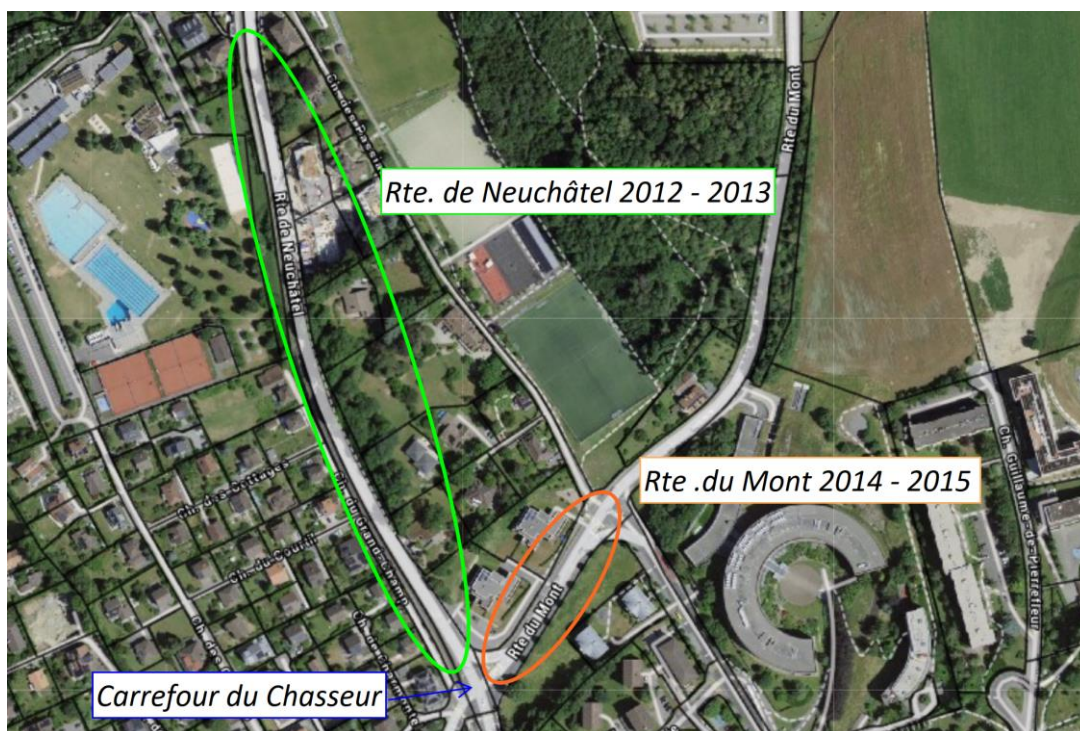
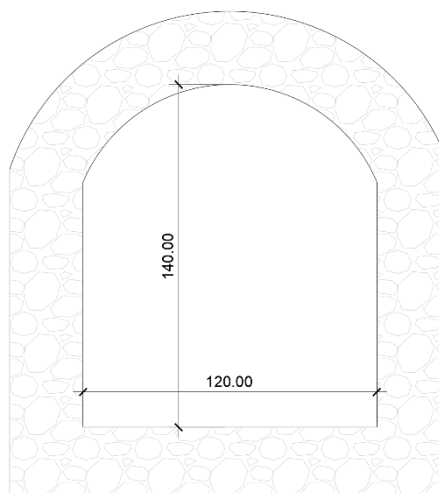


Figure 2 Situation Rtes. Neuchâtel / Mont

Au droit des voies du LEB, le Galicien emprunte une galerie construite avec des bloc de pierres de calcaire dont la section intérieure est d'environ 1,40 m par 1,20 m. Bien que quelques racines se soient introduites et que son étanchéité laisse à désirer pour le transport des eaux usées, la galerie est globalement en bon état.



Figure 3 Profil voûtage



3.3. De nombreux défis

Intervenir à proximité du LEB représente un défi technique et de sécurité. Les trains, véhicules lourds et peu maniables, possèdent une grande inertie et ne peuvent s'arrêter rapidement, exposant ainsi les travailleurs à des risques importants si des mesures de sécurité strictes ne sont pas respectées. La présence de lignes électriques à haute tension pour alimenter le LEB ajoute également un danger supplémentaire pour les équipes.

En outre, les vibrations générées par les rails et la question de la stabilité du sol posent d'autres défis lors des opérations de creuses et de constructions, augmentant les risques de glissements ou de déséquilibres structurels. Enfin, la sécurité ferroviaire impose des normes et contraintes rigoureuses afin d'éviter tout incident susceptible d'affecter le trafic ferroviaire et de garantir la sécurité des passagers.

Des travaux au carrefour du Chasseur présente également des défis majeurs en termes de gestion de la circulation. Outre les désagréments habituels associés aux travaux sur la chaussée, la présence du croisement avec le LEB complique davantage la situation. En effet, les barrières du passage à niveau se ferment en moyenne huit fois par heure en journée, provoquant des interruptions régulières du trafic. La coordination des travaux et la gestion du trafic sont donc essentielles pour minimiser l'impact de ces interventions sur le flux routier.

Heureusement pour nous, le LEB prévoit une interruption de circulation et une substitution par bus entre Lausanne-Flon et Cheseaux durant les vacances scolaires, du 30 juin au 15 août 2025. Pendant cette période, le trafic ferroviaire sera interrompu, ce qui constitue une opportunité unique pour réaliser les travaux de mise en séparatif au carrefour, sans les contraintes de sécurité liées à la circulation ferroviaire ni les fermetures répétées des barrières toutes les 7 à 8 minutes. L'interruption du LEB est prévue depuis plusieurs années et la Ville de Prilly souhaite depuis longtemps utiliser cette opportunité pour réaliser le séparatif à cet endroit-là.

3.4. Maintenant que nous connaissons le "quand", que faisons-nous ?

Face aux enjeux de gestion des eaux du ruisseau du Galicien, plusieurs variantes sont envisagées pour assurer une séparation efficace entre les eaux claires et les eaux usées. La variante 1 propose de conserver le voûtage existant comme collecteur principal des eaux claires, tout en y intégrant un nouveau collecteur d'eaux usées. Les variantes 2.1 et 2.2 privilégient une séparation complète en installant un collecteur indépendant, soit par forage sous la ligne du LEB, soit par fouille traditionnelle. Enfin, la variante 3 adopte une approche plus ambitieuse avec la construction d'un réseau entièrement neuf sous le carrefour du Chasseur. Chaque solution présente des atouts en matière de capacité hydraulique, de facilité d'exploitation ou de réduction des risques de débordement, mais implique également des contraintes techniques et financières, notamment liées au franchissement des infrastructures ferroviaires.

Variante 1 : Création d'un collecteur d'eaux usées bétonné dans le voûtage existant

La variante 1 propose de conserver le voûtage existant du ruisseau du Galicien comme collecteur principal des eaux claires, tout en bétonnant un nouveau collecteur d'eaux usées (DN 400) dans le fond de ce voûtage. Bien qu'elle évite le forage pour un nouveau collecteur, cette solution présente des défis techniques et des limites hydrauliques.

Points clés de la variante :

➤ **Bétonnage d'un collecteur dans le voûtage existant :**

Une section carrée de maximum 700 mm x 700 mm serait bétonnée dans l'un des coins inférieurs du voûtage pour le transport des eaux usées. Cette configuration nécessite des travaux en espace confiné dans des conditions difficiles, ce qui complique la mise en œuvre.

➤ **Impact sur la capacité hydraulique :**

Après la création du collecteur d'eaux usées, l'espace disponible pour les eaux claires serait réduit. Pour une pluie avec un temps de retour de 5 ans, la capacité restante est légèrement insuffisante. Pour une pluie avec un temps de retour de 10 ans, la capacité est insuffisante, augmentant le risque de débordement lors d'événements pluvieux plus importants. Il est donc possible que le ruisseau se mette en charge lors d'événements pluvieux violent.

➤ **Obligations pour les eaux claires en amont :**

Toutes les eaux claires captées en amont devront être entièrement séparées et contrôlées avant d'être acheminées dans le réseau d'eaux claires de la Route du Chasseur, puis dans la Galerie de Broye.

➤ **Entretien du voûtage :**

Le voûtage devra également être entretenu pour assurer son étanchéité (à court et moyen terme) ainsi que sa solidité structurelle (à long terme). Un cuvelage, c'est à dire la mise en place d'une nouvelle étanchéité, sur ce tronçon sera donc nécessaire.

Avantages et inconvénients :

➤ **Avantages :**

- Évite de créer un nouveau collecteur sous la ligne du LEB, réduisant les coûts liés au forage ainsi que le risque de destabilisation des voies.
- Exploite une infrastructure existante, limitant l'emprise au sol.

➤ **Inconvénients :**

- Complexité technique élevée due au bétonnage en espace confiné.
- Création d'une cellule de creuse très importante pour les travaux.
- Réduction de la capacité hydraulique du voûtage, insuffisante pour des événements pluvieux significatifs (T = 10 ans).
- Nécessité d'un entretien accru pour garantir la durabilité et l'étanchéité du voûtage.

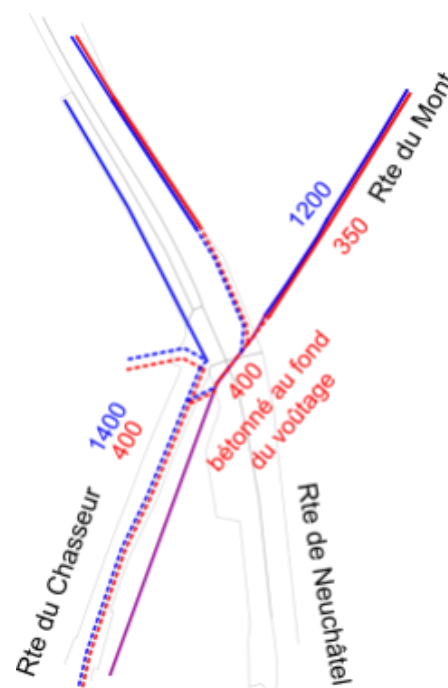


Figure 4 Schéma variante n°1

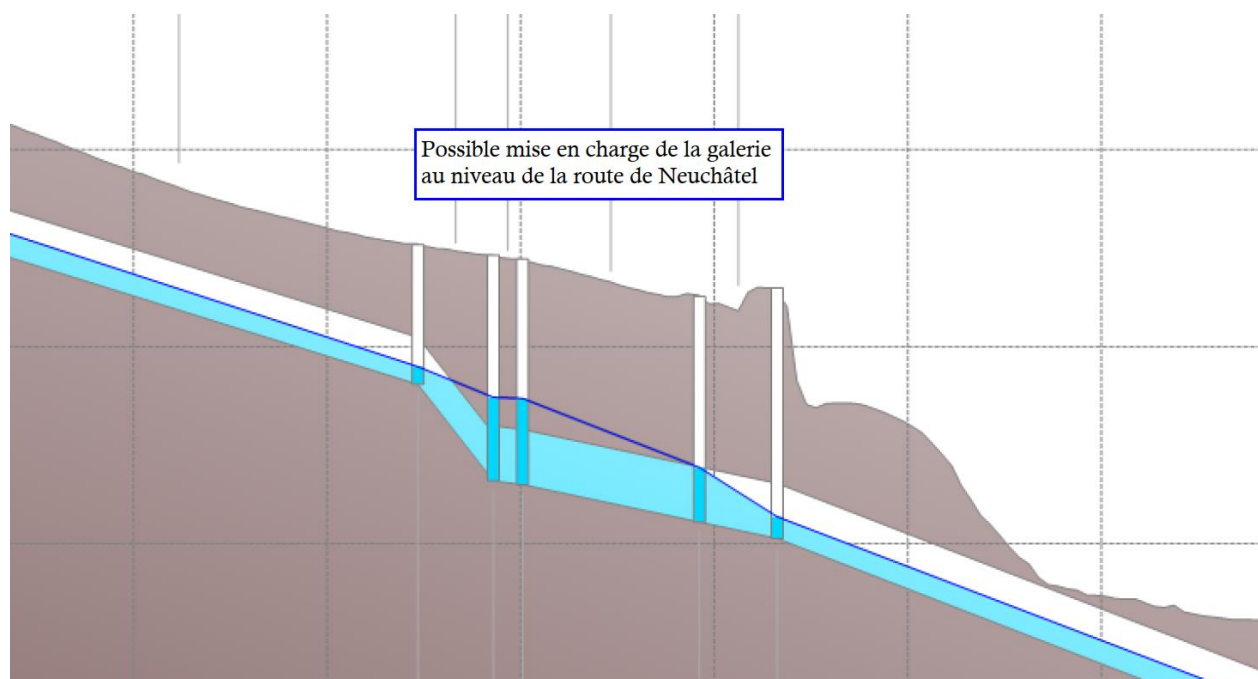


Figure 5 Profil en long et niveau de remplissage du voûtage

Variante 2.1 : Conservation du voûtage existant et forage pour un nouveau collecteur

La variante 2.1 prévoit de conserver le voûtage actuel du ruisseau du Galicien pour le transport des eaux claires à long terme. Un nouveau collecteur d'eaux usées (DN 400) serait installé grâce à un forage sous la ligne du LEB. Cette approche assure une séparation complète des eaux claires et des eaux usées, tout en maintenant la capacité intégrale du voûtage pour gérer les débits pluviaux.

Avantages et inconvénients :

Points clés de la variante :

➤ **Séparation des réseaux :**

Le voûtage existant serait exclusivement réservé aux eaux claires. Le collecteur d'eaux usées DN 400, installé via forage, assurerait le transport des eaux usées de manière indépendante.

➤ **Forage sous la ligne du LEB :**

Ce procédé évite des interventions directes sur les voies ferrées. Les travaux nécessitent une coordination rigoureuse pour garantir la stabilité de la ligne ferroviaire pendant la réalisation.

➤ **Adaptations du voûtage :**

Le voûtage devra également être entretenu pour assurer son étanchéité (à court et moyen terme) ainsi que sa solidité structurelle (à long terme). Un cuvelage sur ce tronçon sera donc nécessaire.

➤ **Gestion des eaux claires en amont :**

Les eaux claires captées en amont devront être séparées et contrôlées avant d'être dirigées vers le réseau d'eaux claires de la Route du Chasseur, et ensuite vers la Galerie de Broye.

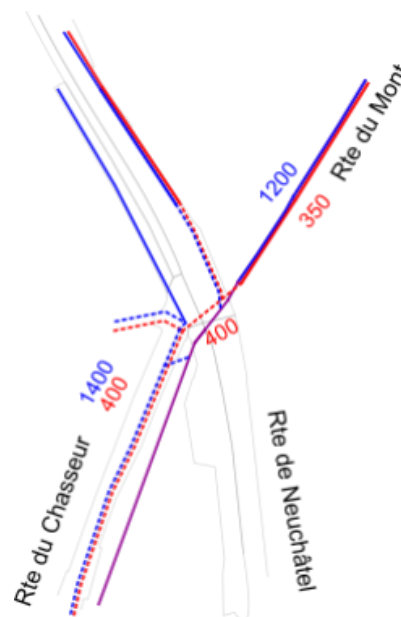


Figure 6 Schéma variante n°2

➤ **Avantages :**

- **Séparation totale des eaux :**
Cette variante garantit une séparation stricte des réseaux, conformément aux exigences de gestion durable des eaux.
- **Capacité hydraulique préservée :**
En réservant le voûtage aux eaux claires, sa capacité totale reste disponible, réduisant le risque de débordement lors d'événements pluvieux importants.
- **Fiabilité et durabilité :**
L'installation d'un collecteur indépendant d'eaux usées évite les contraintes techniques liées au bétonnage dans le voûtage et facilite l'entretien futur.

➤ **Inconvénients :**

- **Coût des travaux :**
Le forage sous la ligne du LEB représente un investissement important en termes de matériel et de main-d'œuvre spécialisée.
- **Complexité logistique :**
Les travaux à proximité de la ligne ferroviaire exigent une planification rigoureuse et des mesures de sécurité accrues pour éviter tout impact sur le trafic du LEB.

- Risque technique :
Faible risque de déstabilisation des voies du LEB

Variante 2.2 : Conservation du voûtage existant et passage en sous-œuvre pour un nouveau collecteur EU

La variante 2.2 prévoit de conserver le voûtage actuel du ruisseau du Galicien pour le transport des eaux claires à long terme. L'installation d'un collecteur d'eaux usées (DN 400) serait réalisée par une fouille traditionnelle, avec un passage en sous-œuvre sous les voies. Cette approche garantit une séparation totale des eaux claires et des eaux usées, tout en préservant la capacité intégrale du voûtage pour absorber les débits pluviaux.

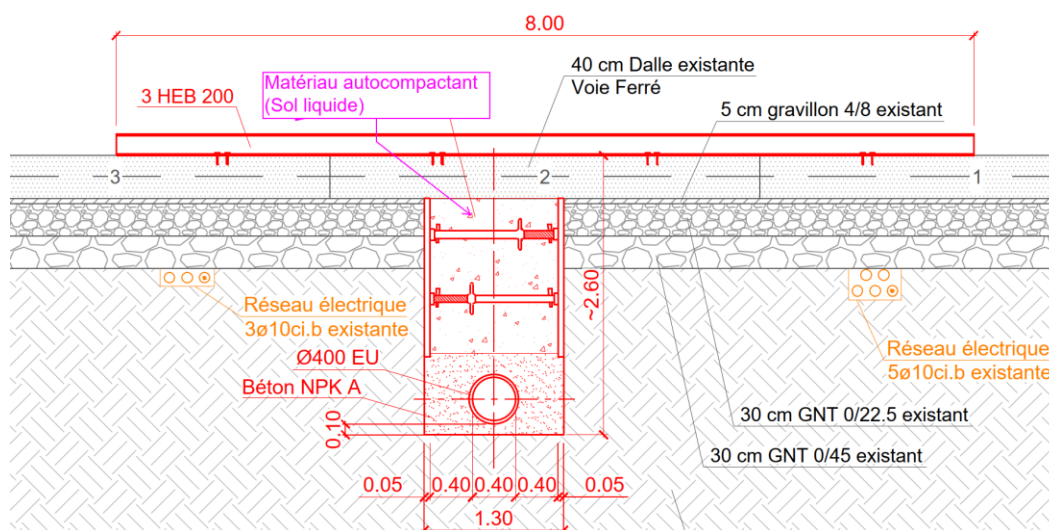


Figure 7 : Coupe type sous-œuvre

Les points clés et les avantages de cette variante sont sensiblement les mêmes que pour la V 2.1.

Concernant les inconvénients, bien que le coût des travaux soit légèrement inférieur, les risques de déstabilisation des voies sont nettement plus élevés. De plus, cette intervention entraînerait la perte de la garantie des travaux réalisés par le LEB sur les dalles de voies il y a deux ans.

Variante 3 : Construction d'un nouveau réseau séparatif sous le carrefour du Chasseur

La variante 3 consiste à construire un nouveau réseau séparatif sous le carrefour du Chasseur, comprenant un collecteur d'eaux claires DN 1400 et un collecteur d'eaux usées DN 400.

Points clés de la variante :

➤ **Séparation claire des réseaux :**

Cette variante offre une solution idéale en termes de gestion, en établissant deux collecteurs entièrement indépendants. Le DN 1400 pour les eaux claires garantit une capacité suffisante pour faire face aux événements pluviaux majeurs, tandis que le DN 400 prend en charge efficacement les eaux usées.

➤ **Travaux sous le LEB :**

La construction du réseau nécessitera de poser ces collecteurs sous les voies ferroviaires du LEB. Le diamètre important du DN 1400 rend cette tâche techniquement complexe et demande une expertise avancée en ingénierie civile et ferroviaire.

➤ **Exploitation et entretien facilités :**

Une fois construit, ce réseau séparatif moderne sera plus simple à exploiter et entretenir que les solutions réutilisant des infrastructures anciennes (comme le voûtage du Galicien).

Les collecteurs ne nécessiteront pas de travaux récurrents pour renforcer leur structure ou leur étanchéité, contrairement aux variantes qui impliquent l'utilisation du voûtage existant.

Avantages et inconvénients :

➤ **Avantages :**

- Gestion optimale à long terme :
Une infrastructure neuve et séparée simplifie considérablement l'exploitation, réduisant les interventions futures pour l'entretien ou les ajustements.
- Capacité hydraulique élevée :
Le DN 1400 pour les eaux claires garantit que le réseau pourra gérer des événements pluviaux exceptionnels, limitant le risque de débordement.
- Séparation complète et immédiate des eaux :
Cette variante permet de réaliser rapidement et efficacement la séparation entre eaux claires et eaux usées dès la fin des travaux.

➤ **Inconvénients :**

- Coût élevé :
La construction d'un collecteur DN 1400 sous les voies du LEB est techniquement exigeante et coûteuse, nécessitant des équipements spécialisés et une planification rigoureuse.
- Complexité technique :
Le franchissement sous les voies du LEB représente un défi logistique, avec des contraintes importantes pour garantir la stabilité et la sécurité ferroviaires.

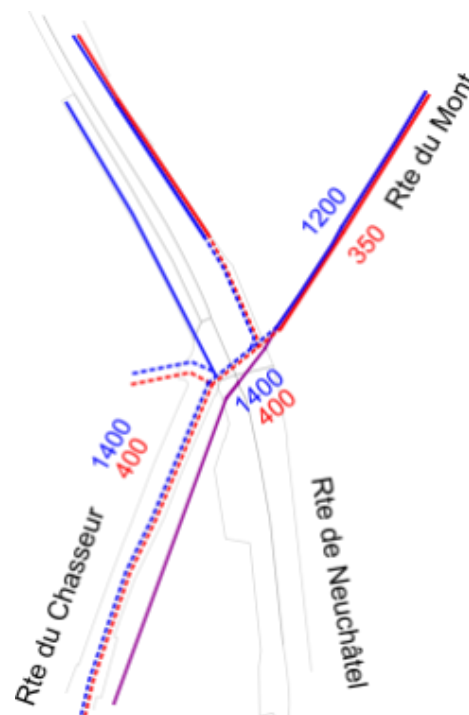


Figure 8 Schéma variante n°3

3.5. Raccord avec le séparatif de la route de Neuchâtel

Pour que le séparatif soit pleinement opérationnel au carrefour, il est encore nécessaire de relier les travaux faits sur la partie haute de la route de Neuchâtel et le nouveau collecteur forer sous le LEB. Pour ce faire, une fouille traditionnelle est nécessaire.

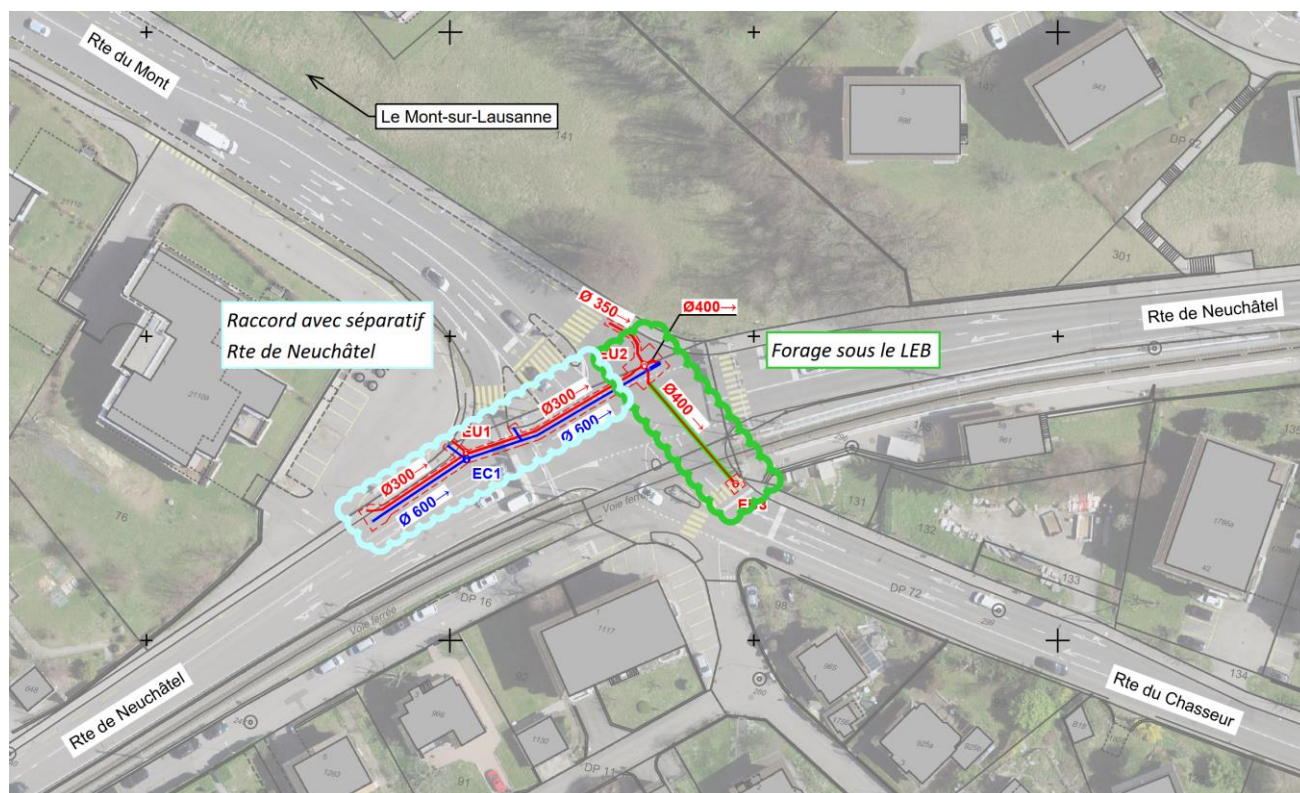


Figure 9 Phases des travaux

Réaliser l'ensemble des travaux durant l'interruption du LEB n'est pas envisageable, d'autant plus que les travaux de pose des collecteurs doivent se faire en plusieurs étapes pour ne pas interrompre la circulation dans le carrefour. Ces derniers se feront donc à la suite du passage sous les voies entre septembre et octobre. Ils sont cependant suffisamment loin des voies pour ne pas être impactés par la sécurité ferroviaire.

4. Conclusion

Après analyse des quatre variantes proposées pour la gestion et la séparation des eaux au carrefour du Chasseur, la variante 2.1 a été retenue. Bien que chaque option présente des avantages et des inconvénients, ce choix s'appuie sur une évaluation équilibrée des aspects techniques, financiers et opérationnels.

- Variante 1 (conservation du voûtage existant et installation d'un collecteur EU à l'intérieur) était la moins risquée pour le passage sous les voies. Cependant, ses contraintes élevées en matière de creusement dans le carrefour, ainsi que le risque de mise en charge future de la galerie, nous ont conduits à écarter cette option.
- Variante 2.2 (conservation du voûtage existant avec passage des voies en sous-cœuvre) offrait l'avantage d'une séparation complète des réseaux, mais le risque très important de dommages sur les voies et leurs soubassements n'est pas acceptable.
- Variante 3 (construction d'un nouveau réseau séparatif avec collecteurs DN 1400 et DN 400) était la solution la plus durable et idéale pour l'exploitation future. Toutefois, les coûts très importants et les défis techniques liés à la réalisation d'un tel projet sous les voies du LEB en ont fait une solution difficile à justifier.

La variante 2.1 s'impose donc comme le compromis le plus raisonnable. En forant sous le carrefour une nouvelle conduite DN 400, elle répond aux exigences de séparation des eaux. Elle reste réalisable dans un cadre maîtrisé, sans porter atteinte à la capacité hydraulique du Galicien. Elle réutilise une infrastructure déjà en place pour les EC, réduisant ainsi les impacts financiers et techniques tout en répondant aux objectifs de mise en séparatif.

En conclusion, le choix de la variante 2.1 reflète une décision pragmatique, prenant en compte les contraintes budgétaires et opérationnelles, tout en répondant aux besoins actuels de gestion des eaux. La finalisation du séparatif avec la fouille reliant le réseau de la route de Neuchâtel permettra de terminer le réseau dans le secteur au-dessus des voies.

5. Planning général

Juin 2023 à février 2025	Avant-projet, projet de l'ouvrage (SIA 3.31 à 3.32)
Mars 2025	Appel d'offre entreprises (phases SIA 4.41)
Avril à mai 2025	Procédure de mise à l'enquête loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP)
Avril 2025	Préavis d'investissement
Mai à Juin 2025	Projet d'exécution (phase SIA 4.51)
Juillet à août 2025	Exécution de l'ouvrage du pousse-tube (phase SIA 4.52)
Septembre à Octobre 2025	Achèvement des fouilles et raccord avec les Collecteurs de Rte de Neuchâtel (phase SIA 4.52)
Octobre 2025	Mise en service, achèvement (phase SIA 4.53)

6. Aspects financiers

6.1. Coûts et recettes du projet

Montants déjà investis (SIA 3 études et enquête et SIA 4 mise en soumission) *

Désignation des prestations	Honoraires
Ingénieurs GC	53'000.00
Ingénieurs mobilité	36'000.00
Inspection et relevé des canalisations et du voûtage, frais administratifs	15'000.00

Montants des honoraires (SIA 5 dossier d'exécution et suivis des travaux)

Désignation des prestations	Devis initial [CHF HT]
Ingénieurs GC	55'000.00
Ingénieurs mobilité	55'000.00
Ingénieurs géomètre	22'000.00

Travaux des entreprises

Prestations basées sur une soumission	Devis initial [CHF HT]
Travaux de génie civil	445'000.00
Feux de circulation (modification carrefour durant chantier)	23'000.00

Prestations basées sur une estimation TRX	Devis initial [CHF HT]
Marquage routier	5'000.00

Total 1 Hors taxes	709'000.00
--------------------	------------

Divers & imprévus	10%	71'000.00
-------------------	-----	-----------

Total 2 Hors taxes	780'000.00
--------------------	------------

TVA **	0.0%	0.00
--------	------	------

Total générale TTC	780'000.00
--------------------	------------

* Le montant déjà investi via le compte de pré-étude sera transférer au compte d'investissement

** Comme il s'agit de travaux en lien avec la section 4600-PGEE, la TVA sera entièrement récupérée

6.2. Tableau financier

Budget d'investissement	Total	2025	2026	2027	2028	2029
<i>Montant en CHF arrondis</i>						
Dépenses	780 000	780 000				
Subventions (à titre indicatif)	0					
Participations ou autres	0					
Total investissements net	780 000	780 000	0	0	0	0

Paramètres de base

Durée d'amortissements	60
Année début de l'amortissement	2026
Année bouclage du préavis	2085
Taux d'intérêts moyen	1.50%

Budget de fonctionnement	2025	2026	2027	2028	2029
<i>Montant en CHF arrondis</i>					
Charge d'intérêts 3909.000-4600	0	11 700	11 500	11 300	11 100
Charge d'amortissements 3311.000-4600	0	13 000	13 000	13 000	13 000
Autres charges d'entretien					
Total charges fonctionnement	0	24 700	24 500	24 300	24 100
Total revenus fonctionnement					
Total charge de fonctionnement net	0	24 700	24 500	24 300	24 100

7. Durabilité

Développer une vision intercommunale intégrée dans le PGEE communal permet une gestion de l'eau tendant à respecter au mieux les principes de durabilité. En outre, cela va permettre une rationalisation des coûts en adaptant les concepts de projets à leur environnement ainsi qu'un meilleur traitement des eaux par la station d'épuration de Vidy.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

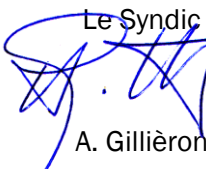
- vu le préavis municipal N° 06-2025,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

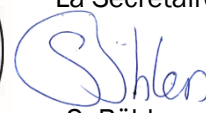
1. d'octroyer un crédit de CHF 780'000.– destiné aux travaux de mise en séparatif du carrefour du chasseur;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
3. de prendre note que les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 24'700.– pour l'exercice 2026 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre ;

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 avril 2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gillièron



La Secrétaire

S. Böhlen